



Droit du concubin en cas de décès

Par **phalluin_old**, le **14/08/2007** à **13:32**

bjr

apres 12 ans de vie commune,ma compagne est décédée.nous avons acheté l'appartement ensemble mais ayant ,a l'époque des soucis avec les impots,je ne figure dans aucun statut.aujourd'hui,son fils de 29 ans veut me mettre dehors et récupérer l' appartement.quels peuvent être mes droits ne serait ce qu'en therme d'usufruit? merci